

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2018

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Vincent DUMOUX, Anne-Elisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON

Etaient excusés : Marie-Claire BERTHIER, Marie-Claude RENAUD qui a donné pouvoir à Pierre LAPRAY et Mickaël SARRAZIN

Etaient absents : Pierre-Louis PANAY, David BORDES et Jean Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 21 mars 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme Anne-Elisabeth BRUN

### Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte du budget assainissement

Le Président de séance est Mme Sylviane BONNOT

- Compte administratif 2017

#### ***section d'exploitation***

dépenses réalisées : 16 061,88 € €

recettes réalisées : 18 108,42 €

#### ***section d'investissement***

dépenses réalisées : 2 757,00 €

recettes réalisées : 15 226,60 €

***d'où un excédent global de 14 516,14 €***

Le compte administratif est adopté par le conseil municipal : sur dix suffrages exprimés, dix ont voté pour.

- Compte de gestion 2017

Le compte de gestion est adopté par le conseil municipal : sur onze suffrages exprimés, onze ont voté pour

- Affectation du résultat

Le Maire informe le conseil municipal que le résultat de fonctionnement soit 2 046,54 € doit être affecté. Il propose :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) la somme de 2 046,54 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

### Compte de la commune

Le Président de séance est Mme Sylviane BONNOT

- Compte administratif 2017

#### ***section de fonctionnement***

dépenses réalisées : 574 814,24 €

recettes réalisées : 785 705,72 €

### ***section d'investissement***

dépenses réalisées : 286 177,01 €

restes à réaliser : 35 996 €

recettes réalisées : 202 726,77 €

restes à réaliser : 23 062 €

***d'où un excédent global de 114 507,24 €***

Le compte administratif est adopté par le conseil municipal : sur dix suffrages exprimés, dix ont voté pour.

#### **- Compte de gestion 2017**

Le compte de gestion est adopté par le conseil municipal : sur onze suffrages exprimés, onze ont voté pour

#### **Affectation du résultat**

Le Maire informe le conseil municipal que le résultat de fonctionnement soit 210 891,48 € doit être affecté. Il propose :

- affectation complémentaire en réserves (section d'investissement) la somme de 96 384,24 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) la somme de 114 507,24 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

#### **Subventions 2018**

Le Maire informe le conseil municipal que quelques associations ont déposé leur demande de subvention. Il propose de fixer un montant global ; la répartition sera faite ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de fixer un montant de 4 000 € à inscrire au budget primitif 2018.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière pour le sponsoring du Salon dans le Pré organisé par la Table d'Hortense.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de leur attribuer un encart publicitaire dans le journal comme l'année dernière.

#### **Sydesl : délégation de mandat**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Sydesl propose aux collectivités du département la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique complète, comprenant notamment les aspects suivants :

- mise en place d'un plan d'actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments les énergivores
- accès gratuit à une application de suivi des consommations énergétiques des communes

Pour mener à bien ces différentes actions de manière mutualisée, le SYDESL requiert une délégation de mandat pour la mise à disposition de données énergétiques de la commune mentionnées à l'article D 111-53 et en application de l'article D 111-55 du code de l'énergie

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide :

- de donner mandat au SYDESL pour qu'il récupère directement les données de consommation auprès des fournisseurs et : ou distributeurs tous fluides, conformément aux textes susvisés
- d'autoriser le Maire à signer le mandat de délégation au SYDESL pour la récupération de ces données de consommations énergétiques.

### Don

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un don en espèces de 120 € de la famille REY lors des obsèques de Madame Lucie REY pour les œuvres de la commune en faveur des personnes âgées.

Le conseil municipal, après avoir discuté, à l'unanimité, accepte ce don.

### Travaux

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut définir les travaux à prévoir au budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de retenir :

- des travaux de voirie communautaire : un montant de 90 000 € HT pour lequel sera sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord de solliciter ce fonds.
- des travaux de voirie divers
- des travaux au cimetière du Rousset
- des travaux à la salle communale du Rousset
- du sentier autour de l'étang
- des travaux réalisés par l'ONF (bois du Brouillat)
- le devis Desautels pour les extincteurs et les blocs de sécurité.

### Questions diverses

#### *Formation FCO conducteur*

Le Maire expose au conseil municipal qu'une formation FCO voyageur est obligatoire tous les cinq ans pour les conducteurs de bus.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette formation ainsi que les frais de transport et d'hébergement.

#### *Connection Internet*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion d'information organisée par la Région sur le plan d'aménagement numérique du territoire qui a déployé un nouveau réseau Très Haut débit Radio « Rcube THD ». Cette solution offre un accès internet Très Haut Débit à tous les foyers touchés par la fracture numérique pour un montant d'environ 30 € par mois. Une information sera distribuée à chaque famille.

La séance est levée à zéro heures quarante-cinq minutes.



